Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 045-200087005-20260928-2026_26D-DE

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis

Convocation du 21 septembre 2026

Nombre de membres :	
- En exercice	39
- Présents	28
- Pouvoirs	1

Nombre de voix : 274	
- Pour	227
- Dont pouvoirs	3
- Contre	0
- Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
EPAGE DU BASSIN DU LOING

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

EPCI	DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS		NB DE VOIX
CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	Mme SABATIER Véronique	X	M. GANDON Jean-Charles		3
	Mme ROUSSEAU Catherine	X	Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude		3
CA MONTARGOISE ET DES RIVES DU LOING	M. SABLIER Dimitri	X	M. PALIX Lilian		13
	M. PICARD Didier	X	Mme LEFEVRE Charline		13
	M. CHARPENTIER Damien	X	M. CHAUMERON Christian		13
	M. POINTLANE Serge	EXC	Mme DE LAPORTE Hélène		13
	M. DUPORT Jean-François	X	M. LETELLIER Vincent		13
CC BERRY LOIRE PUISAYE	M. GEOFFRENET Dominique		Mme PARMISARI Christine		1
	M. LECHAUVE Michel		M. Vincent GITTON		1
CC CANAUX ET FORETS EN GATINAIS	M. DE WILDE Florent	X	M. MARTIN Armand		9
	M. LETORT Alain	X	M. BOSCARDIN Yves		9
	M. CARRAT Rémy	X	M. JOBET Yohan		9
CC DE LA CLERY DU BETZ ET DE L'OUANNE	M. PARE Alexandre		M. TOUZET Thierry		7
	M. GAUDY Christophe	X	M. DELAGARDE Christian	X	7
	M. CHEVALIER Jean-Luc	X	M. HARAULT Fabien		6
CC DE L'AILLANTAIS	M. DUMEZ Patrick		Mme MULLER Valérie	X	1
CC DE L'YONNE NORD	M. LEGAC Jacques		Mme COUTURE-ESQUERRE Séverine		1
CC DE PUISAYE FORTERRE	M. MASSE Jean	X	M. PAURON Eric		10
	M. MILLOT Claude	EXC	M. THURET Alain	X	9
CC DES LOGES	Mme PREVOST Sylvie	EXC	M. DE LA ROCHEFOUCAULD Philibert		2
	Mme HEBERT Françoise		M. DERNY Henry	X	1
CC DES QUATRE VALLEES	M. FACY Joël	X	Mme RODRIGUEZ Karine	X	9
	M. FRISCH Daniel	X	Mme LEFEUVRE Evelyne	X	9
CC DU GATINAIS EN BOURGOGNE	M. MILACHON Marcel	X	M. ALLIOT Jean-François		6
	Mme ROGER Estelle	X	Mme DOUBLET Bernadette		6
CC DU JOVINIEN	M. MIGNON Didier		M. SATURNIN Alain		1
CC DU PAYS DE MONTEREAU	M. LAVAUX Pierre-Emmanuel		M. LECOSNIER Sylvain		7
	M. ROY Yves	X	Mme GARREAU Isoline		7
CC DU PAYS DE NEMOURS	Mme LACROUTE Valérie	X	M. THERIAL Jean-Jacques		10
	M. REMOND Thierry	X	M. LABELLE Maxime		9
CC DU PITHIVERAIS GATINAIS	M. LEGENDRE Joël		M. BOUTEILLE Erick		5
	M. BAUER Christophe	X	M. DELMAS Flavien		5
CC GATINAIS VAL DE LOING	M. POMMIER Pascal	X	M. HYEST Jean-Jacques		9
	M. GILBERT Fabrice		M. BAUDOUIN Frédéric		9
CC GIENNOISES	M. MOREL Olivier	Po à R.BICHON	M. PRESSOIR Cyrille		3
	M. BICHON Rémi	X	M. DOS SANTOS Joël		3
CC MORET SEINE ET LOING	M. ZAKEOSSIAN Dikran	X	Mme HALLEUR ECHAROUX Leslie		11
	Mme LAMOTTE Mélanie	X	M. COLAS Stéphane	X	11
	M. BELLIOT Jean-Claude	X	M. GUIMARD Jean-François		10
CLE DU SAGE NAPPE DE BEAUCE	Mme BEVIERE Monique				0

DELIBERATION	**DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CENTRE EUROPEEN DE PREVENTION**

N° 2026-26D	DU RISQUE D'INONDATION (CEPRI)

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 045-200087005-20260928-2026_26D-DE

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 20 décembre 2018 portant création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) sur le bassin versant du Loing à compter du 1er janvier 2019,

Vu les statuts de l'EPAGE du bassin du Loing,

Vu la délibération n°2019-21 du 15 février 2019 confirmant l'adhésion de l'EPAGE du Bassin du Loing au CEPRI,

Le CEPRI, association créé le 1er décembre 2006, a pour mission principale d'être un appui technique et scientifique dans la prévention et la gestion du risque d'inondation en France et en Europe auprès des collectivités adhérentes,
L'adhésion au CEPRI représente un coût de 3 200 € HT/an.

Le CEPRI a pour mission de défendre les intérêts des collectivités territoriales dans le domaine de la prévention du risque d'inondation.
Le CEPRI anime au niveau national un réseau d'échanges visant à assister les collectivités dans l'élaboration d'outils spécifiques (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

Le CEPRI fait bénéficier ses adhérents de ses productions (guides méthodologiques, recueils d'expérience, formations à des tarifs préférentiels, séminaires…).

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un(e) titulaire ainsi que d'un(e) suppléant(e) membre élu de l'EPAGE du bassin du Loing,

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE les représentants au sein du CEPRI :

- Un délégué titulaire : Marcel MILACHON
- Un délégué suppléant : Mélanie LAMOTTE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Joël FACY

Le secrétaire de séance,

Jean-François DUPORT